Les francs-maçons au Conseil constitutionnel

04/03/2008 à 19h43



Le président du Conseil constitutionnel Jean-Louis Debré a reçu ce matin 4 loges maçonniques, le Grand Orient de France, Droit Humain, la Grande Loge Féminine de France et la Grande Loge de France, pour parler de laïcité. Le Grand maître du Grand Orient Jean-Michel Quillardet, a indiqué :

> *"Nous avons redit notre attachement à la laïcité et* ***notre position sur les éventuels aménagements techniques de la loi de 1905****." ["oeuvre franc-maçonne", dixit le même]*

Nous avons aussi parlé de **l'évolution de la politique à l'égard des sectes** "*qui ne nous plait pas beaucoup*". Il a également été question de "*la* ***non rétroactivité des lois*** *qui est un principe essentiel de notre droit*", en référence au débat sur la rétention de sûreté.

Mais personne ne semble disposé à parler de la séparation de l'Etat et de la franc-maçonnerie ni de l'obligation pour tout haut fonctionnaire et homme politique de déclarer son appartenance… Source